

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2023_2_4

**Objet : EXERCICE 2022 -
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 14 avril, à 16 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Olivier GUIROU**.

Etaient présents :

Mr GUIROU Olivier,
Mme WECKERLIN Carine,
Mme BARATA Silvia,
Mme BAUMANN Claude,
Mme CHAUVIN Anny,
Mr DUMETZ Jean-Philippe,
Mme GIRAUD Alberte,
Mme PAUL Jany,
Mme DAHMAN Hinda,
Mme MERZOUGUI Noura,

Absents :

Mme ROSMARINO Laurence,
Mr CASTELLO Patrick.

Absents donnant pouvoir :

Mme MOREL Anne marie à Mme BARATA Silvia

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine –
Responsable du CCAS

Exercice 2022 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Monsieur le Président rappelle que l'instruction comptable invite le Conseil d'Administration à affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2022.

Le Compte Administratif 2022 du CCAS fait apparaître pour :

- **La section de fonctionnement un excédent de clôture de 23 795,66 €.**
- **La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 13 040,90 €.**

La section d'investissement ne faisant pas apparaître de besoin de financement, le Conseil d'Administration peut affecter le solde en section de fonctionnement et/ou en section d'investissement pour financer des opérations nouvelles d'équipement.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en fonctionnement :

002 Résultat de fonctionnement reporté : 23 795,66 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture du CCAS de la façon suivante :

⇒ **Section de fonctionnement :**

002 Résultat de fonctionnement reporté : 23 795,66 €.

Le Président

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

